

Règlement de la Tombola du BBCL

Article 1 : Nature des billets

Les billets de tombola sont constitués de liasses numérotées de 1 à 1500. Chaque billet est vendu individuellement et est identifié par un numéro unique. Les billets sont dématérialisés.

Article 2 : Prix du billet

Le prix de vente de chaque billet est fixé à 5€. Chaque participant peut acheter un maximum de 4 billets.

Article 3 : Dates de souscription

La vente des billets de tombola commence le 1er juin 2024 et se termine le 29 juin 2024. Les billets peuvent être achetés en ligne via HelloAsso jusqu'au 28 juin 23h59 ou en personne lors de la fête du club le 29 juin 2024.

Article 4 : Procédure de tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le 29 juin 2024, lors de la fête du club. Les résultats seront immédiatement publiés et les lots seront remis en direct aux gagnants présents.

Article 5 : Délai pour retirer les lots

Les gagnants qui ne peuvent pas assister à la fête du club peuvent réclamer leurs lots en envoyant un email à l'adresse suivante : correspondant@bbclimours.com. Les lots doivent être réclamés avant le 30 septembre 2024.

Article 6 : Destination des lots non réclamés

Les lots non réclamés après le 30 septembre 2024 seront conservés par le BBCL et pourront être utilisés lors d'événements futurs ou à des fins de financement supplémentaires pour le club.

Article 7 : Destination des profits

Les profits réalisés par la tombola seront intégralement réinvestis dans le club BBCL pour soutenir son fonctionnement, notamment l'achat de matériel (ballons, équipements divers) et l'organisation d'activités pour les adhérents.

Article 8 : Publication des résultats

La liste des gagnants (Numéro de ticket, nom et lot remporté) sera publiée sur le site internet du BBCL le lendemain du tirage au sort.